RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20257
Numéro SIREN : 413 598 558
Nom ou dénomination : CETH²

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2014 sous le numéro de dépôt 30532

1403056402

DATE DEPOT :	2014-03-28
NUMERO DE DEPOT :	2014R030532
N° GESTION :	2010B20257
N° SIREN :	413598558
DENOMINATION :	CETH²
ADRESSE :	20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/02/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE PRESIDENTNOMINATION DE PRESIDENT

Société par actions simplifiée au capital de 775.000 €
Siège social : 20, rue Quentin Bauchart – 75008 PARIS
RCS PARIS 413.598.558

CERTIFIÉ CONFORME

PROCES-VERBAL DU COMITE DE SURVEILLANCE DU 20 FEVRIER 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
LE 20 FEVRIER
A 18 h 30

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue ce jour, les personnes désignées en qualité de membres du Comité de surveillance aux termes de cette Assemblée se sont réunies en vue de procéder à la constitution du bureau du Comité de surveillance et de nommer le Président de la Société.

Sont présents :

- M. Vianney de l'Estang du Rusquec
- M. Laurent Simon

Seuls membres composant le Comité de surveillance.

Assiste également à la réunion, M. Michel Gugenheim, ancien Président du Directoire de la Société.

La réunion est présidée par M. Vianney de l'Estang assurant provisoirement la présidence de la séance.

Le Président rappelle préalablement que, par suite de la transformation de la Société en SAS décidée ce jour par l'Assemblée, les fonctions de membres du Directoire exercées par M. Michel Gugenheim et M. Fabien Auprêtre et de membres du Conseil de surveillance exercées par M. Laurent Simon, M. Dominique Etiévant, M. Francesco Dona Dalle Rose et M. Pierre Millet, ont pris fin ce jour et que la Société est désormais gérée et administrée par un Président sous le contrôle d'un Comité de surveillance.

Le Président constate que tous les membres du Comité de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du Président du Comité de surveillance
2. Nomination du Président de la Société
3. Contrat de mandataire du Président
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Il s'en suit :

1. Nomination du Président du Comité de surveillance

Le Comité, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de Président du Comité de surveillance de la Société, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Comité de surveillance :

- **Monsieur Vianney de L'ESTANG du RUSQUEC**
 Demeurant 4 rue Jean Nicot – 75007 PARIS
 Né le 27 avril 1975 à RENNES (35)
 De nationalité française

Lcquel a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

M. de l'Estang disposera de tous les pouvoirs que les statuts attachent à ces fonctions.

Il ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions de Président du Comité de surveillance.

Toutefois, les frais raisonnables qu'il aura engagés dans le cadre de son mandat lui seront remboursés par la Société sur présentation de justificatifs.

2. Nomination du Président de la Société

Les fonctions des membres du directoire de Messieurs Gugenheim et Auprêtre ayant pris fin ce jour par suite de la transformation de la Société en SAS, le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer à compter de ce jour et jusqu'au 31 mars 2015 :

- **Monsieur Michel GUGENHEIM**
 Demeurant 139 bd Saint Denis – 92400 COURBEVOIE
 Né le 21 novembre 1952 à PARIS (16ème)
 De nationalité française

Lequel a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

3. Contrat de mandataire du Président

Le Comité prend acte de l'acceptation par M. Michel Gugenheim du contrat de mandataire qui lui a été proposé ce jour et qui a pour objet de fixer sa rémunération, les modalités de rupture (démission/révocation/indemnité) et de préciser les pouvoirs de gestion dont il dispose.

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Comité à l'effet de régulariser ce contrat de mandataire avec M. Michel Gugenheim.

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Comité donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Comité de Surveillance au moins.

M. Vianney de l'Estang
Président du Comité de Surveillance

M. Laurent SIMON
Membre du Comité de surveillance

Les actionnaires o
mandataire. La fe
constater que tous

En conséquence, l
droit de vote et plu
et peut valablemen

- Que le Co
l'article L.

- Que le ca
chacune, te

- Que sous
vigueur co
établis ;

- du rapport
244 du Co

Constate la recons

Cette résolution, m

Né le 21 ju
De nationa

Lesquels ont décla
incompatibilité ou

Cette résolution, m


M. Viannay
Scrutateur